

REGLEMENT COURSES A PIED ET MARCHES NATURE

- 1^{er} NOVEMBRE 2023 -

▪ TYPE D'ÉPREUVE

Courses jeunes et adultes :

- Une épreuve de course à pied fléchée, mesurée et chronométrée de 5km (adultes et jeunes nés en 2008 et avant) - 49 m D+
- Une épreuve de course à pied fléchée, mesurée et chronométrée de 10,1km (adultes et jeunes nés en 2006 et avant) - 90 m D+
- Une épreuve de course à pied fléchée, mesurée et chronométrée de 21,1km (semi-marathon adultes et jeunes nés en 2004 et avant) - 198m D+

Courses enfants :

- Une épreuve course à pied fléchée non chronométrée de 700 m réservée aux enfants nés entre 2015 et 2017.
- Une épreuve course à pied fléchée non chronométrée de 1400 m réservée aux enfants nés entre 2013 et 2014.
- Une épreuve course à pied fléchée non chronométrée de 2100 m réservée aux enfants nés entre 2010 et 2012.

Marches :

- Une marche fléchée de 5 km ouverte à tous
- Une marche fléchée de 10,1 km ouverte à tous

▪ CONDITIONS SANITAIRES LIEES A LA COVID19 :

Les concurrents, organisateurs et bénévoles devront respecter les gestes barrière (cf. recommandations gouvernementales) sur l'ensemble du site en fonction du contexte sanitaire. Tous les bénévoles en contact avec le public devraient porter un masque si les conditions sanitaires l'exigeaient, et des distributeurs de gel hydro alcoolique seraient mis à disposition du public à plusieurs endroits sur le site.

Selon les normes gouvernementales en vigueur à la date du 1^{er} novembre, chaque participant, bénévole ou spectateur pourrait être amené à présenter un passe sanitaire à jour sous format numérique ou papier. Celui-ci sera contrôlé par les équipes sur place.

Cette vérification ne permettra pas de stocker les données médicales.

▪ LIEU DE L'ÉPREUVE :

Eckwersheim - au Nord de Strasbourg, sur la D226 entre Vendenheim et Olwisheim.

Départ et arrivée des courses à proximité de la salle socioculturelle d'Eckwersheim.

Retrait des dossards :

Salle socioculturelle d'Eckwersheim – route d'Olwisheim
le mercredi 1^{er} novembre de 7H à 11H30

Tout échange ou transfert de dossard est strictement interdit.

▪ **COURSES :**

Documents obligatoires pour les courses 5 KM / 10 KM / SEMI-MARATHON

Pour jeunes et adultes :

Pour les licenciés : licence FFA ou FFT (Triathlon) (uniquement, pas d'autre FF) en cours de validité **datant de moins de 1 an à la date de la course.**

Coueurs non licenciés : certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition obligatoire daté de moins de **1 an à la date de la course.**

Courses enfants (700M/1400M/2100M) : pas de certificat médical / une décharge de responsabilités à remplir par les parents de l'enfant mineur sur place (accompagné du parent) ou à valider sur le site d'inscription www.chronopulse.fr

Les certificats médicaux sont téléchargeables sur le site d'inscription :

www.chronopulse.fr

Départs par vagues.

Classement en temps réel.

Parcours sur sentiers - chemins - routes.

Courses enfants non chronométrées.

▪ **MARCHES :**

Pas de certificat médical requis pour les marches (hors chronométrage)

Remise d'un dossard dans la salle socioculturelle.

Parcours sur sentiers - chemins - routes.

Aucun départ ne sera possible sans dossard.

Départ des courses et marches :

Semi-marathon	: 8H45
5 km	: 9H
10 km	: 10H
Marche 5 km et 10 km	: 10H10
Courses enfants à partir de 700 m	: 11H30

▪ **INSCRIPTIONS :**

Inscription sur le site www.chronopulse.fr jusqu'au 30 octobre 2023 à 23h59.

Des frais bancaires pourront s'appliquer lors de l'inscription en ligne.

Inscriptions dans la limite des dossards disponibles.

-Inscriptions et paiement en ligne :

Semi-marathon **: 20€**

5 km	: 9€
10 km	: 13€
Marche 5 km et 10 km	: 5€
Courses enfants à partir de 700 m	: 3€

-Inscriptions et paiement sur place :

Le mercredi 1^{er} novembre de 7H à 11H30

Semi-marathon	: 25€
5 km	: 10€
10 km	: 15€
Marche 5 km et 10 km	: 5€
Courses enfants à partir de 700 m	: 3€

Merci de privilégier le paiement par carte bancaire sans contact.

▪ **RECOMPENSES :**

Un cadeau sera offert pour les 800 premiers inscrits aux courses et sera remis au retrait des dossards .

Une médaille sera offerte pour les 150 premiers arrivants du semi-marathon et aux arrivants des courses enfants, remise à l'arrivée de la course.

Récompenses pour les trois premiers du classement scratch masculin et féminin pour chaque format de course.

Récompense au dernier concurrent de chaque course.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Remise après les courses dans la salle socioculturelle.

▪ **RESULTATS :**

Affichage des résultats sur le village des courses et sur la page Facebook NATURA CAP ECKWERSHEIM et sur le site www.chronopulse.fr

▪ **RENSEIGNEMENTS :**

Courses à pied et marches : Aude Schruoffeneger : capeckwer@gmail.com

Partie cycliste : Nicolas Loustaunou : nicolas.loustaunou@live.fr

▪ **COURSES SOLIDAIRES**

Soutien à l'association Alsace Contre le Cancer.

Soutien à l'association ELA.

▪ **RAVITAILLEMENT :**

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Point d'eau et ravitaillements sur le parcours pour la course des 10 km ainsi qu'au km 7 et km 14 du semi-marathon.

Chaque coureur est prié d'apporter son propre gobelet réutilisable.

▪ **DIVERS :**

Consignes disponibles sur place

Toilettes disponibles sur place.

Merci de noter qu'il n'y a pas de douche ni de vestiaire sur place

Pas de garderie enfants sur place.

Stationnement : Salle socioculturelle d'Eckwersheim / Stade de foot Eckwersheim / Centre équestre Eckwersheim

Parcours visible sur les pages Facebook : NATURA CAP ECKWERSHEIM.

Epingles non fournies.

Porte-dossard conseillé.

Secouriste sur place.

Traversées de route sécurisées par la présence de signaleurs. La vigilance est cependant de mise.

Les chiens sont autorisés sur les épreuves de marche uniquement, tenus en laisse et à distance des autres participants. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des équipements,

▪ **ECO-RESPONSABILITE**

Chaque coureur devra se munir de son propre gobelet, afin de limiter l'impact environnemental des déchets.

Chaque coureur veillera au respect de l'environnement et s'engage à ne pas jeter de détritux dans la nature.

Des bacs de tri des déchets sont prévus au niveau des ravitaillements et sur le village de la course.

▪ **ASSURANCE :**

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

▪ **RESPONSABILITES :**

Pas d'accompagnateur ou d'assistance extérieure, sauf assistance médicale de l'organisation sur les zones de départ/ arrivée ou sur les parcours.

En cas d'abandon, il est impératif de prévenir un signaleur ou un secouriste.

Les concurrents devront se soumettre le jour de l'épreuve aux directives des organisateurs qui veilleront au respect du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme et aux mesures imposées par la Préfecture du Bas-Rhin (67).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs. Il en est de même en ce qui concerne la perte ou le vol d'objets ou de matériel.

- **DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES**

Tout participant accorde aux organisateurs de l'épreuve le droit de filmer ou de photographier sa participation à l'événement, pour une utilisation sur les pages Facebook/Instagram ou sites internet dédiés.

Tout participant autorise les organisateurs à le contacter par mail au sujet de l'événement courses et marches NATURA CAP Eckwersheim.

- **REMBOURSEMENT :**

En cas d'annulation de l'épreuve due à la pandémie de Covid19 l'organisation s'engage à rembourser l'intégralité des inscriptions (hors frais bancaires).

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Il n'a pas de remboursement de la course en cas de non participation à l'événement de la part du coureur ou du marcheur pour motif de santé ou indisponibilité.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.